VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-10-13

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 53

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.10.13 : Avenant n°1 à la convention liant la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le financement de la ligne 230-410-415.

❑ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211 18II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de- France ;

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-03-04- du 29 mars 2011 relative à la convention liant la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le financement de la ligne 230-410-415 ;

Vu la délibération n°2011/0463 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 1er juin 2011, relative à la délégation de compétence à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et à la commune des Ulis en matière des services réguliers routiers de transport de voyageurs ;

La ligne de transport 230-410-415 du réseau SQYBUS assure la liaison entre les communes du Mesnil-Saint-Denis et de Bois d'Arcy. Elle fait partie du contrat type 2 de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La convention élaborée entre la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) a pour but de définir les contributions financières de la CAVGP au fonctionnement de courses spécifiques de la ligne SQYBUS 415 vers le quartier de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy.

Suite à la saturation sur la commune de Bois d'Arcy et afin d'améliorer la qualité de service de la ligne, la CASQY a lancé une étude de restructuration de la ligne SQYBUS 415.

Le projet de restructuration et de renfort de la ligne SQYBUS 415 consiste à :

- doubler l'offre bus entre l'arrêt Eglise de Bois d'Arcy et la gare de Trappes à raison d'un départ toutes les 7 minutes environ aux heures de pointes (7h-9h / 17h-19h),
- redistribuer les courses existantes vers la Croix Bonnet en privilégiant les heures de pointes;

- la mise en place de courses spécifiques pour les employés de la plateforme inter-régionale de courrier (PIC) et de la société HILTI.

Le coût global du projet est estimé à 252 k€/an (valeur 2008) et est financé par le STIF, la CASQY, la CAVGP, la PIC et HILTI.

La contribution financière de la CAVGP s'élève à :
- 60 000 € au titre du renforcement de l'offre aux heures de pointes entre l'arrêt Eglise de Bois d'Arcy et la CASQY,
- 14 761 € au titre de la desserte de la PIC et de la société HILTI à des horaires spécifiques.

Soit une contribution totale de 74 761 € HT (valeur 2008). Cette contribution évoluera chaque année selon la formule d'indexation définie dans l'avenant n°1 de la convention.

La nouvelle offre de la ligne 230-410-415 entrera en vigueur le 12 novembre 2012.

Cette évolution de la participation financière de la CAVGP nécessite un avenant à la convention établie entre la CASQY et la CAVGP le 16 août 2011.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve le projet d'avenant n°1 de la convention entre la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relatif au renforcement de l'offre sur la ligne 230-410-415 ;*

2) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 65735 « subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités » ;*

3) *autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et ses actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 53
Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc

PREF.
23.10.12

Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint